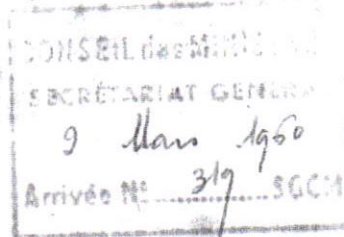


REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

AF/AA.



DECRETS DU PREMIER MINISTRE

ANNÉE 1960 - I - N° 45 /PCM/SGCM.

LE PREMIER MINISTRE,

VU la Loi N° 59-3 du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU les Décrets N°s 62/PCM du 26 Mai 1959 et 1/PCM du 1er Janvier 1960 portant nomination des Ministres et Secrétaires d'Etat;

VU le Décret N° 109/PCM du 6 Août 1959 définissant les attributions des Membres du Gouvernement;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - M. GAVARRY Georges, Ministre de l'Economie et du Plan est chargé d'assurer l'intérim de M. APLOGAN François, Ministre des Finances, pendant la durée de son absence.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

AMPLIATIONS

PORTO-NOVO, le 7 MARS 1960

us Ministres et Secrétaires d'Etat
HAUSSAIRE 1
ASSEMBLEE 3
PCM 3

Hubert M A G A